

*Sociolinguistique diachronique romane*

## **Sociolinguistique diachronique romane**

Conférences de l'année 2012-2013

**Michel Banniard**

---



**Electronic version**

URL: <https://journals.openedition.org/ashp/1602>

DOI: 10.4000/ashp.1602

ISSN: 1969-6310

**Publisher**

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

**Printed version**

Date of publication: 1 September 2014

Number of pages: 180-184

ISSN: 0766-0677

**Electronic reference**

Michel Banniard, "Sociolinguistique diachronique romane", *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [Online], 145 | 2014, Online since 15 December 2014, connection on 01 July 2023. URL: <http://journals.openedition.org/ashp/1602> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/ashp.1602>

---

## SOCIOLINGUISTIQUE DIACHRONIQUE ROMANE

Directeur d'études : M. Michel BANNIARD

Programme de l'année 2012-2013 : I. *Nouveau corpus et nouvelles méthodes en linguistique diachronique (VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s.)*. — II. *Conflits et compromis en poésie du haut Moyen Âge (rythme et frontière de vers)*. — III. *Questions d'actualité scientifique pour la discipline*.

Le séminaire a commencé en Sorbonne le 5 novembre 2012 et s'est terminé début juin 2013. Les thématiques annoncées sont bien restées au cœur des conférences, mais comme cette année-ci, elles se sont réparties le long d'une chronologie longue, cet aperçu suivra leur ordre diachronique.

On a commencé par une reprise du recalibrage entrepris depuis quelques années autour de l'opposition mythique {latin littéraire / latin vulgaire}, en insistant de nouveau sur la nécessité d'infléchir nettement dans une perspective proprement linguistique (et non plus culturelle), le concept et la définition du « latin classique » (cf. « Le latin classique existe-t-il ? » dans *LV-LT*, 9, Lyon, 2012, p. 57-78). En particulier, l'emploi ou l'omission des prépositions dans les syntagmes nominaux fluctue d'une manière suffisamment ample pour y lire les prodoromes dynamiques des évolutions à venir en latin tardif jusqu'au protoroman. L'idée que ces fluctuations, loin de n'apparaître qu'au sein d'un prétendu « latin vulgaire » sous la forme d'incorrections, peuvent au contraire surgir dans les textes littéraires sous l'effet des pulsions énonciatrices (en somme le style des auteurs – la variation *diaeautique*) a été réaffirmée en ajoutant au *corpus* d'exemples déjà proposés un certain nombre d'occurrences puisées dans Tacite, *Annales*, 1, 15-17. Il est apparu que l'auteur (bien sûr lecteur et imitateur entre autres de Virgile, mais précisément ces fluctuations sont fortes dans l'œuvre du poète) joue constamment autour des constructions, soit en effaçant les prépositions attendues, soit en promouvant des prépositions non requises, avec évidemment un effet de tension et de surprise à chaque fois. En voici quelques exemples. — Effacement : *pannonicas legiones seditio incessit* (1, 16); *nisi nouum et nutantem principem... adirent* (1, 17). — Promotion : *comitia ad patres translata* (1, 15); *ludos, qui de nomine Augusti, fastis additi, uocarentur* (1, 15); *cur in modum seuuorum obedirent ?* (1, 17); *per tot annos ignauia peccatum* (1, 17); *terras, ubi per nomen agrorum... inculta montium accipiant* (1, 17). L'écrivain joue dans le cadre de l'opposition fondamentale {formes marquées / formes non marquées} en opposant précisément sa sélection à la fréquence ordinaire dans le cadre de son travail stylistique. Ainsi, l'opposition supposée entre « correct ~ classique » et « incorrect ~ vulgaire » est effacée au profit d'une opposition entre « marqué » et « non marqué » qui traverse le diasystème du latin, indépendamment des niveaux de langue.

À l'occasion d'une soutenance de thèse (Maria Grazia Bajoni, *La diplomatie romaine au Bas-Empire. Étude institutionnelle, lexicale et rhétorique*, cf. *Annuaire*, t. 144, p. 60\*), la question de la langue parlée par les élites wisigothiques, installées

en Aquitaine depuis le <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle dans le cadre d'un *foedus* avec l'Empire, s'est reposée. Le long récit (Ennodius, *Vita Epiphani*, éd. F. Vogel, *Monumenta Germaniae Historica. Auctores Antiquissimi*, t. 7, p. 103-106 ; éd. M. Cesa, Come, Biblioteca di Aetnaeum, 1988) circonstancié de l'ambassade de l'évêque Épiphane de Pavie, envoyé en 475 par l'empereur Nepos auprès du roi Euric pour négocier la « reddition de l'Auvergne », cité et analysé par la candidate, présentait des difficultés d'interprétation qui, sous-estimées, avaient déjà conduit les historiens à conclure qu'Euric ne parlait plus ou mal latin (P. Riché, *Éducation et culture en Occident barbare, VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s.*, Paris, Seuil, 1962, p. 92-93). On a donc pris le temps de réviser cette lecture : d'abord par une étude minutieuse des lexèmes-clefs (*gentile nescio quod murmur infringens*) – mais elle ne suffisait pas à désambiguïser le texte ; ensuite par une reconstitution du scénario développé par Ennode – cela montrait la subtilité de la pensée politique du narrateur – en nous rapprochant de la vérité ; enfin en intégrant la leçon à tirer au champ de nos propres points de vue – ceci a conduit à invalider les traductions et l'interprétation précédente au profit d'une conclusion inverse, à savoir qu'Euric était montré là parfaitement bilingue, en gothique et en latin (la démonstration détaillée sera publiée). La séance s'est conclue sur la prégnance des a-priori historiques dans l'interprétation de ces textes.

C'est un des points sur lesquels insiste depuis maintenant longtemps la sociolinguistique diachronique romane : la Gaule, comme les autres pays destinés à devenir romanophones (Espagne, Italie...) est toujours latinophone au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle et le restera encore plus d'un siècle. Ce point est régulièrement rappelé par le directeur, qui précise pour les auditeurs nouveaux venus, que sous le terme de latinophonie, il s'agit de comprendre un latin parlé tardif variable, évolutif, différencié évidemment du latin parlé « classique » (lui-même non monolithique), mais encore loin d'un type roman. Les travaux exemplaires de M. Pitz qui suivent une méthodologie parallèle (toponymie et anthroponymie) dans un domaine langagier intriqué (latin tardif et germanique ancien) sur une aire de contacts intenses (Nord-Est de la Gaule romaine) pendant le haut Moyen Âge (HMA) sont alors brièvement cités en séminaire pour confirmer que certains traits caractéristiques de la langue parlée ordinaire des <sup>v</sup><sup>e</sup>-<sup>vii</sup><sup>e</sup> siècles manifestent un conservatisme qui dément les datations précoces de certains romanistes : datation au <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle de la sonorisation des occlusives sourdes intervocaliques ; report à la fin du <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle de la désarticulation des voyelles atones en syllabe finale ; vitalité de la déclinaison latine imparisyllabique (*latro / latronis*) ; maintien d'un ordre déterminant / déterminé sans pilotage prépositionnel jusqu'au <sup>viii</sup><sup>e</sup> siècle (type *Avricourt*).

C'est dans cette perspective qu'a été repris le dossier de la langue parlée en Aquitaine de l'Ouest du <sup>vi</sup><sup>e</sup> au <sup>viii</sup><sup>e</sup> siècle (conférence au CESC de Poitiers en juillet 2012). Cet espace, correspond à l'Aquitania IIa de Dioclétien et aux régions modernes Poitou-Aunis-Saintonge. On a repris l'argumentation générale pour soutenir que ses locuteurs demeurèrent latinophones jusqu'au <sup>viii</sup><sup>e</sup> siècle, avec l'apparition d'une zone de transition chronologique finale vers la romanophonie en 650-750. On s'est appuyé en particulier sur la langue de diverses inscriptions mérovingiennes (dont la fameuse épitaphe de l'abbé Mellebaude) pour se pencher sur le problème du rapport entre langue écrite et langue parlée. Deux questions ont été alors abordées : la première incidente au thème du séminaire ; la seconde prévalente. Pour l'une, à la question du classement

en zone d'oïl ou d'oc de la langue romane émergente, on a reconnu que nombre d'éléments sont en faveur de dialectes de type occitans au sud de Poitiers – sans doute jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, d'abord en suivant la thèse de J. Pignon, ensuite en consultant le volume G. Massignon et B. Horiot, *Atlas linguistique et ethnographique de l'Ouest (Poitou-Aunis-Saintonge-Angoumois*, t. 1, Paris, 1971, et l'ouvrage de G. Brun-Trigaud et alii, *Lectures de l'ALF de Gillieron et d'Edmont. Du temps dans l'espace*, Paris, 2005. L'étude aréologique de l'héritage lexical moderne conforte la thèse d'une époque médiévale où ces espaces étaient occitanophones.

Sur le rapport langue écrite / langue parlée, ensuite, on s'est de nouveau fermement opposé à tous les modèles dualistes, anciens ou modernes, même sophistiqués (modèle de P. Koch), tout en faisant une lecture critique d'un apport récent en faveur de l'application du concept de diglossie aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s. : Marc Van Uytvanghe, « La diachronie latino-romane : le conflit des chronologies et la diglossie », *ZRPh*, 128 (2012), p. 405-456. Cette étude, tout en confirmant de nouveau le long maintien de la communication verticale latinophone en Occident latin, propose comme modèle sociolinguistique du rapport écrit / oral la chronologie suivante en domaine d'oïl (p. 441) : jusque vers 650-750, monolinguisme complexe (cette datation-ci est de M. Banniard, la terminologie de R. Wright) ; vers 700-800 : diglossie intralinguale inconsciente ; vers 800-850 : diglossie intralinguale consciente ; vers 850 : bilinguisme de fait ; vers 900 : bilinguisme conscient latin-roman. Une discussion s'est alors engagée pour écarter une nouvelle fois le recours à ce terme « diglossie », décidément flou et inapproprié. En effet, à partir de 750 (voire une ou deux générations plus tôt), il existe un bilinguisme de fait : la communauté des locuteurs est désormais romanophone (langue naturelle), tandis qu'une petite minorité est certes aussi romanophone (comme tout le monde) en même temps que latinophone (langue culturelle). De ce fait, il ne s'agit plus de « diglossie intralinguale », consciente ou non, mais de bilinguisme de fait. Cependant, jusque vers 850, la seule langue écrite reste le latin, mais ce latin est lui-même souvent en fait du roman latiniforme, selon les exigences pragmatiques de la société – surtout des élites – du temps. Il est donc plus réaliste de parler à partir du VIII<sup>e</sup> siècle de « bilinguisme masqué ».

Précisément, le rapport {langue écrite / langue parlée} est bien plus complexe et polymorphe en ces siècles de transition et d'émergence que ne le laissent croire les modèles dualistes (dont justement le modèle diglossique). On est donc revenu en séminaire sur des échantillons d'abord de latin écrit correspondant à une époque encore latinophone en Poitou, comme la *Vita Radegundis* (*MGH, SRM*, § 23-24), composée en *sermo rusticus* au début du VII<sup>e</sup> siècle par la nonne Baudonivie, puis sur d'autres, rédigés à époque cette fois romanophone en langue latiniforme, adaptée à la praxis légale du temps. Tel vers 850 l'acte de donation du comte Wibertus (E. Carpentier et alii [éd.], *Chartes poitevines antérieures à 900*, Poitiers, 1989, page 90, doc. 10), dont le niveau de langue, de type 2-3, correspond à celui que présentent certaines des *Chartae Latinae antiquiores* émises par la chancellerie carolingienne. On en a profité pour descendre vers l'aval chronologique et montrer que cette situation d'écrit en roman masqué sous de la graphie latine perdure en l'an Mil dans la même région, avec l'édition procurée par G. Beech et G. Pon, *Le conventum (vers 1030)*, Genève, 1995, où les dialogues au style direct révèlent un acrolecte juridique roman (et donc occitan,

vu le lieu et la date : *Senior meus, valde est mi male, qui senior quem feci per tuum consilium, modo mi tollit meum fiscum* (p. 130)...*Fac castrum per tale conventum, ut si ego valeo acaptare cum comite de pretio meo et de tuo, una pars sit mea et alia, tua* (p. 134).

Ainsi, comme cela a été régulièrement souligné ici, la linguistique diachronique gagnera beaucoup à renoncer à la chasse aux premiers « monuments romans » en ne retenant que le critère de la phonie. Ce dernier, quand il devient efficient, pour des causes extra-linguistiques en fait, ne constitue souvent en ces siècles que l'aboutissement d'une longue maturation dont la graphie latinisante est le vecteur. Cela a pu se vérifier une nouvelle fois en reprenant de nombreux échantillons procurés par l'excellente thèse de M<sup>me</sup> I. Ingrand-Varenes (cf. dans ce volume le compte rendu d'activités). On a ainsi pu y lire (p. 235) sur une ardoise de Cheffès, 41 (1167) du latin de niveau 2-3, en somme du roman latiniforme : ... *et misse sunt in altari reliquie iste : de cruce Domini, de veste sancte Marie, de vestibus apostolorum, de sancto Donatiano martire uncia una, de oleo santi Nicolai, de sancto Macuto episcopo dens unus, de pulvere sancti Maurilii in dolio argenteo...* ; ou bien plus tard à Paimpont en 1375 (p. 368) : ... *Hic est oratorium ubi Johannes Magnei, dominus de Riparia, et Johanna de Belorac, domina de Riparia, eius uxor, dotaverunt unam capellianiam de unam missam...* On en a profité pour regarder un peu plus loin, comment, inversement des inscriptions en langue d'oïl (plus tardives et plus au Nord) développent une prose d'apparat qui se hisse aisément alors au niveau d'un acrolecte littéraire longuement préparé par une interaction séculaire avec les inscriptions latiniformes, telle la très belle épitaphe consacrée à un abbé du monastère La Couture au Mans au xiv<sup>e</sup> siècle.

Cette préparation en langue soit latine, soit latiniforme pendant le HMA d'une langue qui apparaîtra en roman pourvue des caractères complets d'un acrolecte juridique (les *Serments de Strasbourg* en sont un exemple net) se manifeste constamment dans les chartes et documents juridiques de toutes sortes, un bel échantillon en étant procuré par la *scripta* occitane créée et diffusée en Navarre médiévale (lors de l'installation de franchises romanophones en pays bascofone) aux xiii<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècles, récemment étudiées dans une thèse de philologie soutenue à Toulouse (cf. *Annuaire*, t. 144, p. 60\*). Ces règlements, émanant souvent de l'autorité royale présentent un terrain de prédilection pour des études de phonétique, de morphologie et de lexique (comme cela a été fait par le candidat), mais aussi pour des analyses plus avancées sur les niveaux de langue et de style mis en jeu. La lecture en séminaire de quelques-unes de ces chartes a permis de mettre en valeur des traits significatifs de la conquête par cette langue de l'égalité complète avec les registres du latin juridique médiéval. On a montré en particulier dans la charte éditée p. 453-454 (reprise de S. Garcia Larragueta, *Documentos navarros en lenga occitana*, San Sebastian, 1990, p. 33-34), le caractère très complexe et très sûr de la syntaxe : emboîtements multiples et hiérarchisés des propositions ; lissage temporel assurant la cohérence informative ; répétitions en boucle des clauses avec décalages synonymiques, etc. Toutes ces qualités étant évidemment transposées avec adresse des énoncés latins du même type.

On a repris la question si débattue du rapport entre langues dites « vulgaires » et latin en plein Moyen Âge pour tester une nouvelle fois le modèle diglossique et ses avatars à propos du *Sponsus*, bref texte poétique composé au xi<sup>e</sup> siècle en Limousin

et mettant en scène les « vierges folles » et les « vierges sages » dans une langue qui alterne le latin (médiéval) et l'occitan (sans doute dans sa variété limousine). Cette œuvre a suscité une bibliographie considérable et a fait l'objet d'une édition exemplaire (D'Arco Silvio Avalle, R. Monterosso, *Sponsus. Drama delle vergini prudenti e delle vergini stolte. Testo letterario a cura di D'A.S. Avalle, Testo musicale a cura di R. Monterosso*, Milan - Naples, 1965). Cela a été l'occasion d'une double vérification : d'une part, sur la répartition des langues selon les locuteurs, qui a conduit à rejeter toute idée de hiérarchie entre le latin et l'occitan (sauf dans les préjugés de certains philologues modernes) ; d'autre part, comparer les niveaux de langue en latin et en roman, analyse qui a conduit à souligner un croisement partiel des niveaux, certains énoncés écrits en latin jouant d'une syntaxe très simple, voire para-romane (*latinitas minor*) ; d'autres écrits en roman jouant au contraire d'une syntaxe compacte et savante, comme le *Saint Léger (romanitas maior)*. Le modèle diglossique est donc invalidé au profit d'un modèle plus respectueux de la réalité langagière et communicationnelle : face au latin omniprésent et effectivement dominant, le roman est non pas dans une stase de soumission en attendant des jours meilleurs (la Renaissance), mais dans une dynamique de conquête, ceci d'autant plus nettement que latin et roman sont bien souvent en confluence et en interférences dans l'écrit.